

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Décembre 2019

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire L.AVAUR, Maire.

Présents: Ohria ASNAR, Morgan BABOULENE, Karine BONNETAT, Delphine COMBARIEU-PINTO, Jean CORREIA, Anaïs FOURCASSIÉ, Christelle MAZEYRIE, Laurent MITAINE, Jérôme MORENAUD, Valérie RICARD.

Absents: Guillaume BOLOS.

Procurations :

Secrétaire de séance : Karine BONNETAT.

A- DELIBERATIONS :

01/ Attribution des Lots pour l'Extension de la maison médicale :

La Commission communale d'Appel d'Offres s'est réunie pour l'ouverture des plis et pour l'attribution des lots pour les travaux concernant l'extension de la maison médicale. Elle présente le compte rendu au Conseil Municipal afin de désigner les entreprises retenues pour ces travaux, pour un montant total HT de 383 587.39 € HT.

Lot n° 1 : TERRASSEMENT VRD :	
- Entreprise retenue : RAFFY BTP	41 882.25 € H.T
Lot n° 2 : GROS OEUVRE :	
- Entreprise retenue : BANIDE	117 376.40 € H.T
Lot n° 3 : CHARPENTE COUVERTURE PASSERELLE :	
- Entreprise retenue : EVOBOIS	35 839.60 € H.T
Lot n° 4 : MENUISERIES INTERIEURES :	
- Entreprise retenue : SOP MENUISERIE	11 137.60 € H.T
Lot n° 5 : MENUISERIES EXTERIEURES :	
- Entreprise retenue : SOP MENUISERIE	24 931.00 € H.T
Lot n° 6 : PLOMBERIE :	
- Entreprise retenue : GAUTHIER	24 447.90 € H.T
Lot n° 7 : ELECTRICITE/CHAUFFAGE/CLIMATISATION :	
- Entreprise retenue : MARTY BAUDIN	53 919.98 € H.T
Lot n° 8 : REVETEMENTS COLLES :	
Entreprise retenue : JOFFRE ENTREPRISE	11 444.31 € H.T
Lot n° 9 : REVETEMENTS SCHELLES :	
- Entreprise retenue : JOFFRE ENTREPRISE	11 380.40 € H.T

Lot n° 10 : PLATRERIE-ISOLATION :	
- Entreprise retenue : SARL SUDRIE	39 233.88 € H.T
Lot n° 11 : PEINTURE :	
- Entreprise retenue : C & T DECORS	11 994.07 € H.T

Soit un total H.T. de travaux de : 383 587.39 €

Arrêté à la somme de : trois cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et trente-neuf cents.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal valide le rapport de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises désignées ci-dessus.

VOTE : POUR 11
FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS.

02/ : Admission en non-valeur Budget Principal 2019 :

Le Maire présente au Conseil Municipal les titres impayés de l'association EN SCENE 46 qui a été dissoute le 21 novembre 2017 et de M. HERNANDES Hervé qui n'est plus possible de joindre ni de contacter à ce jour. M. Le Maire propose de passer en non-valeur l'ensemble de ces titres pour un montant global de 2 228,67€ détaillés ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants:

N° du titre	Date d'émission	Objet de la créance	Montant
N° 500	11.08.2015	location salle 2015	802.26€
N° 537	23.09.2015	location salle 2015	240.67€
N° 626	29.10.2015	location salle 2015	60.00€
N° 441	08.06.2016	location salle 2016	1 100.00€
N° 459	02.07.2009	repas cantine 2009	25.74€

- PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision seront prévus au BP 2019 – C/6541
- Charge LE MAIRE de réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision

VOTE : POUR 11
FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

Compte rendu du conseil municipal du 17.12.2019

03/ : Décision Modificative Budget Lotissement 2019 :

Objet : DECISION 01

Crédits supplémentaires sur Budget Lotissement 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2019.

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	3555	OPFI	Terrains aménagés	1 000,00
042	71355		Variation des stocks de terrains aménagés	1 000,00
Total				2 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	3555	OPFI	Terrains aménagés	1 000,00
042	71355		Variation des stocks de terrains aménagés	1 000,00
Total				2 000,00

VOTE : POUR 11

Pour extrait conforme au registre des délibérations

04/ : Prêt relais de 320 000€ pour Attente subvention et FCTVA Maison médicale :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un besoin de trésorerie en attente subventions et FCTVA sur le projet de la Maison Médicale.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES l'attribution d'un Crédit relais aux conditions suivantes :

Montant : 320 000 €

Durée : 24 mois avec 23 mois de différé.

Taux variable : E3M + 0.90 % soit 0.90 % ce jour

Intérêts : trimestriels

Capital : in fine

Frais dossier : 640 €

Un 1^{er} tirage devra être effectué dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

ARTICLE 3 : La commune de TRESPoux-RASSIELS s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins à créer et à mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de TRESPoux-RASSIELS s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur sera signé par les soins de Monsieur Le Maire.

VOTE : POUR 11
FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire

Pascal


La Secrétaire de séance
Karine BONNETAT
